

Le programme l'UE pour la santé - EU4Health 2021-2027

Santé

"L'UE pour la Santé" ou "EU4Health" est le 4^{ème} programme santé de l'Union européenne. Ce programme est l'outil de financement principal de la santé dans l'UE et son budget, s'élevant à 5,1 milliards d'euros sur 7 ans, est dix fois supérieur à celui du programme précédent. Il a été redéfini et renommé suite à la pandémie du COVID-19 qui a entraîné une prise de conscience sur la nécessité de mieux préparer les systèmes de santé européens aux crises sanitaires.

En quelques mots - Les nouveautés par rapport au Programme Santé de l'UE 2014-2020 :

- Investir pour la constitution de réserves de fournitures médicales en cas de crise
- Renforcer les capacités de préparation de l'UE à de nouvelles crises sanitaires
- Améliorer la résilience des systèmes de santé

Ainsi, l'UE dispose de nouveaux outils pour prendre des mesures rapides et coordonnées avec les États membres concernant la préparation et la gestion des crises, ainsi que pour l'amélioration du fonctionnement et de la performance des systèmes de santé de l'UE.

Qui peut participer ?

Toute entité (organisme du secteur public, institut de recherche, établissement de santé et de soins, établissement d'enseignement supérieur, organisations internationales, ONG, ...) légalement établie dans l'un des pays éligibles au programme peut participer à un projet EU4Health. Les critères d'éligibilité sont définis dans les appels à projets.

Région Nouvelle-Aquitaine

Représentation de la Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles

21 rue Montoyer • 1000 Bruxelles - Belgique • Téléphone +32.2.318.10.45 • bureau-bruxelles@nouvelle-aquitaine.fr

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>

Quels sont les objectifs du programme ?

Le programme poursuit quatre objectifs généraux définis à l'article 3 du règlement :

- **Améliorer et favoriser la santé dans l'Union** afin de réduire le fardeau que représentent les maladies transmissibles et non transmissibles par :
 - Le soutien à la promotion de la santé et la prévention des maladies
 - La réduction des inégalités en matière de santé
 - La promotion des modes de vie sains et le renforcement de l'accès aux soins de santé
- **Protéger les citoyens de l'Union contre les menaces transfrontières graves sur la santé** par le renforcement de la réactivité des systèmes de santé et la coordination des Etats membres
- **Améliorer la disponibilité, l'accessibilité et le caractère abordable des médicaments**, des dispositifs médicaux et des produits nécessaires en cas de crise et soutenir l'innovation de ces produits
- **Renforcer les systèmes de santé** en améliorant leur résilience et l'efficacité des ressources par les actions suivantes :
 - Favoriser l'intégration et la coordination des travaux entre Etats membres
 - Promouvoir la mise en place des meilleures pratiques et le partage des données
 - Renforcer le personnel de santé
 - Accentuer la transformation numérique

A ces quatre objectifs généraux s'ajoutent dix objectifs spécifiques et parmi eux :

- Soutenir la prévention des maladies et notamment le cancer
- Soutenir les synergies avec d'autres instruments, programmes et fonds de l'UE, tels qu'Horizon Europe (Cluster 1) et la Mission Cancer
- Renforcer l'utilisation et la réutilisation des données de santé avec la création d'un espace européen des données de santé
- Améliorer l'accès aux soins de santé dans le but de parvenir à une couverture santé universelle

Quelle est la structure du programme EU4Health ?

Les programmes de travail annuels EU4Health permettent sa mise en œuvre en soutenant des actions articulées autour de cinq volets transversaux qui sont les suivants :

- Préparation aux crises
- Promotion de la santé et prévention des maladies
- Cancer
- Systèmes et personnel de santé
- Numérique

Comment fonctionne le programme EU4Health ?

EU4Health fonctionne sur la base d'appels à projets dont la plupart est gérée par l'Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique (**HaDEA**). Ces appels sont d'abord présentés dans des programmes de travail thématiques couvrant une période de deux ou trois ans. Le programme de travail actuel a été adopté le 12 avril 2022.

Les **programmes de travail annuels** reprennent la structure du programme EU4Health et définissent non seulement les domaines de financement prioritaires, mais également le contenu des appels à projets, leur calendrier, leur budget, les critères de financement, etc.

La quasi-totalité des documents n'est disponible qu'en anglais.

Un plan d'égalité des genres doit être justifié pour toutes les entités publiques et organismes de recherche.

Les appels à projets du programme EU4Health

L'ensemble des appels à projet au titre du programme EU4Health sont répertoriés sur le site de l'Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique, accompagnés des principales informations les concernant : [Calls for proposals EU4Health](#)

Quels sont les types de projets financés par EU4Health ?

Volet 1 : Préparation aux crises

Ce volet finance des projets en lien avec l'Autorité de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (**HERA**) qui a été intégrée en 2021 comme nouvelle direction générale (DG) de la Commission européenne. La préparation aux crises soutient également la lutte contre la résistance antimicrobienne (AMR), la vaccination à grande échelle, notamment contre le COVID-19, ou encore des actions en faveur d'une approche « une seule santé » (ou « one health ») pour les agents pathogènes transfrontaliers et la coopération de l'Union avec l'OMS en matière de préparation aux crises.

Volet 2 : Promotion de la santé et prévention des maladies

Ce volet vise à financer des projets de prévention du cancer et des maladies non transmissibles (MNT), notamment les maladies cardio-vasculaires et le diabète, ainsi que des facteurs de risque connexes. Ce volet encourage aussi des actions pour promouvoir la santé mentale.

Volet 3 : Cancer

Une partie du budget est allouée aux actions de prévention du cancer et facteurs de risque associés, ainsi que des projets novateurs en matière de dépistage du cancer de la prostate, du poumon et de l'estomac au niveau européen. La réduction des inégalités dans le traitement du cancer, la qualité de vie des survivants du

cancer et la politique de lutte contre le tabagisme font également partie des champs couverts par cet axe transversal.

Volet 4 : Systèmes et personnel de santé

Ce volet encourage des actions dans les domaines suivants :

- Renforcement des réseaux européens de référence (ERN)
- Formation du personnel de santé, y compris les compétences numériques
- Mise en œuvre de la législation et de la stratégie pharmaceutiques
- Renforcement de la mise en œuvre de la législation sur le sang, les tissus, les cellules et les organes
- Mise en œuvre de la réglementation sur les dispositifs médicaux (MDR) et les appareils médicaux de diagnostic in vitro (IVDR)
- Préparation et mise en œuvre de l'évaluation des technologies de la santé (ETS)

Volet 5 : Numérique

Dans le volet numérique, la Commission européenne souhaite faire avancer le projet de règlement pour la création d'un **Espace européen des données de santé (EHDS)**. Des actions préparatoires à destination des autorités des Etats membres sont notamment mises en place concernant l'utilisation primaire des données de santé et l'utilisation secondaire de ces données (c'est-à-dire leur réutilisation).

Quel est le budget total d'EU4Health?

Le budget alloué à l'UE pour la santé, pour la période 2021-2027, est d'environ **5,1 milliards €** (euros courants).

Ce budget doit respecter les critères de répartition suivants :

- Un minimum de 20 % pour la promotion de la santé et la prévention des maladies
- Un maximum de 12,5 % pour la constitution de stocks de produits nécessaires en cas de crise au niveau de l'Union
- Un maximum de 12,5 % pour soutenir les engagements et les initiatives en matière de santé pris au niveau mondial
- Un maximum de 8 % pour les dépenses administratives

Pour 2022, le budget disponible est de **835 millions d'euros** répartis entre les différents volets et domaines d'action comme suit :

- Préparation aux crises : 380,9 millions €
- Promotion de la santé et prévention des maladies : 90 millions €
- Cancer : 146,9 millions €
- Systèmes et personnel de santé : 126,5 millions €
- Numérique : 76,6 millions €
- Autres actions : 14,6 millions €

Quels sont les textes de référence ?

Base juridique

Règlement (UE) 2021/522 du Parlement européen et du Conseil du 24 mars 2021 établissant un programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé (programme «L'UE pour la santé») pour la période 2021-2027, et abrogeant le règlement (UE) no 282/2014 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1619441027093&uri=CELEX%3A32021R0522>

Programme de travail 2022

https://health.ec.europa.eu/publications/2022-eu4health-work-programme_fr

Quels sont les contacts et liens clés du programme ?

Point de contact national (PCN) France EU4Health

Tim Morris SCHMIDT: [tim-morris.schmidt\[at\]sante.gouv.fr](mailto:tim-morris.schmidt[at]sante.gouv.fr)

Portail de l'Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique (HaDEA)

Site Internet : https://hadea.ec.europa.eu/index_en

Portail des participants « Funding & Tenders » (détails des appels à projets, documents de référence, soumission du projet en ligne, etc.)

Site Internet : [Search Funding & Tenders \(europa.eu\) EU4Health Programme 2021-2027](#)

Site général L'UE pour la santé de la Commission européenne

Site internet : https://health.ec.europa.eu/funding/eu4health-programme-2021-2027-vision-healthier-european-union_fr